



TARIFS INTERNAT ET DEMI-PENSION

ANNEE 2022

Pour accéder au self tout élève devra se munir d'une **CARTE MAGNETIQUE** distribuée **gratuitement** aux élèves le jour de la rentrée.

Cette carte reste valable pour l'ensemble de la scolarité au lycée.

En cas de perte, nouvelle carte facturée 4.00 €

I – TARIFS FORFAITAIRES (Elèves demi-pensionnaires et internes) :

Le régime forfaitaire donne accès au restaurant tous les jours de la semaine.

Le tarif TRIMESTRIEL est **forfaitaire** quel que soit le nombre de repas effectivement pris dans le trimestre.

Le montant annuel est réparti sur **175 jours** soit :

- 54 jours pour le 2^{ème} trimestre (Janvier-Mars).
- 55 jours pour le 3^{ème} trimestre (Avril-Juin).
- 66 jours pour le 1^{er} trimestre (Septembre-Décembre).

Le paiement s'effectue à réception de l'avis aux familles (15/02, 15/04, 15/11).

Possibilité de paiement par **prélèvement automatique, télépaiement ou carte bancaire.**

L'inscription comme pensionnaire ou demi-pensionnaire **ne peut être modifiée en cours de trimestre** et tout changement de catégorie devra être demandé par écrit à Monsieur le Proviseur.

TRIMESTRE	INTERNE (1)	DEMI-PENSIONNAIRE	
		DP 4 JOURS	DP 5 JOURS
Janvier/Mars 2022 *	435.24 €	136.74 €	169.56 €
Avril/juin 2022 *	443.30 €	139.92 €	172.70 €
Septembre/Décembre 2022	531.96 €	168.54 €	207.24 €
Total	1 410.50 €	445.20 €	549.50 €

*Tarifs Janvier-Mars & Avril-Juin 2022 donnés à titre indicatif. Tarifs 2023 non connus à ce jour.

(1) l'accès à l'internat n'est pas possible pour les étudiants de BTS.

II – REPAS POUR LES ELEVES EXTERNES :

4.60 € **payable d'avance** (aucun passage en négatif possible).

∞ **SE PRESENTER AU SERVICE INTENDANCE LE MATIN** ∞